

Erratum

Publication de la décision N° 2008-013-005 du Bureau de décision et de révision dans l'affaire de Linda Lillian Blair Wallace (ès qualité) c. Future Growth Group Inc et als. (section 2.2)

Veillez noter qu'une erreur s'est produite lors de la publication à la section 2.2 du bulletin du 4 octobre 2012 (Vol. 9, n° 40) de la décision N° 2008-013-005 prononcée par le Bureau de décision et de révision. Cette décision publiée aux pages 22 à 25 a été reprise, par erreur, aux pages 26 à 29.

Un erratum est publié à cet effet dans la section 2.2 du bulletin du 11 octobre 2012 (Vol. 9, n° 41).

Erratum

La Survivance, compagnie d'assurance

Avis de modification de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée lors de la publication de l'avis de modification de permis de La Survivance, compagnie d'assurance qui a été publié dans la section 5.4.1 du bulletin du 4 octobre 2012 (Vol. 9, n° 40).

Le premier alinéa du texte de l'avis aurait dû se lire comme suit : « Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 1^{er} octobre 2012, le permis d'assureur de La Survivance, compagnie mutuelle d'assurance vie, aux seules fins d'y substituer son nom pour celui de La Survivance, compagnie d'assurance et, dans sa version anglaise, LS Insurance Company ». Un erratum est publié à la section 5.4.1 du bulletin du 1^{er} novembre 2012 (Vol. 9, n° 44).